

Objet : Championnats Régionaux par Equipes de Padel 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Aix en Provence, le mardi 21 Décembre 2023

C'est avec un grand plaisir que nous vous faisons parvenir toutes les informations concernant les **Championnats Régionaux & Départementaux par Equipes de Padel** de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses comités.

Préambule

Nous sommes heureux d'ouvrir les inscriptions pour ces 5èmes championnats par équipe de Padel en Ligue PACA. Pour rappel, le format de la rencontre se jouera sous la forme de 3 doubles, et trois championnats seront proposés :

- Championnats par équipes Messieurs
- Championnats par équipes Dames
- Championnats par équipes U18 (2006 et après)

Pour chaque équipe, 6 joueurs devront être alignés le jour de la rencontre pour composer les 3 paires qui joueront la rencontre avec 3 matchs au format B2 (2 sets à 6 jeux, point décisif ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points).

Organisation des Championnats

Ces derniers seront homologués comme **P100, P250 ou P500** (en fonction de la force sportive). L'objectif principal, en plus d'attribuer quelques points pour le classement Padel, est de cultiver un esprit « club » pour les structures de Padel.

Il n'y aura pas de limite de classement pour la participation aux championnats par équipes (contrairement aux tournois P100/P250). Les Commissions Régionales et Départementales, dans la mesure du possible, essaieront de proposer une compétition attrayante sportivement en tenant compte de la géographie de la Ligue.

Les divisions seront formées en fonction du « poids » des équipes (cumul des classements des 6 meilleurs joueurs).

Création et formation des équipes

Uniquement, les clubs (ou structures habilités de niveau 2) avec une/des piste(s) de Padel pourront inscrire une ou plusieurs équipes.

Ces championnats sont ouverts aux joueurs :

- des catégories d'âge 11 ans et plus ;
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours,
- dont l'attestation de licence porte la mention « compétition autorisée » ;

Le capitaine d'équipe devra être également licencié ou rattaché dans le club qu'il représente (cf. Guide de la compétition de padel), s'il n'est pas joueur dans cette équipe.

Les règles de qualification au bénéfice d'un club sont les suivantes :

- Un joueur licencié dans un club de padel – et exclusivement padel – ne pourra participer au championnat par équipes que pour le compte de son club de padel ; s'il veut changer de club, il devra alors procéder à un changement de club conformément aux présents règlements sportifs ;
- Un joueur licencié dans un club ne disposant pas de pistes de padel pourra être rattaché à une équipe d'un club de padel ou d'un club ayant des pistes de padel ;
- Un joueur licencié dans un club ayant des pistes de padel pourra s'inscrire au championnat par équipes :
 - Soit pour le compte de ce club ;
 - Soit pour le compte d'un autre club disposant de piste(s) de padel.

Les équipes sont composées de 3 paires dames ou de 3 paires messieurs.

Attention

- *Au cours d'une même saison sportive, un même joueur pourra représenter qu'un seul et unique club, **pour les compétitions par équipes de Padel**, à savoir le club dans lequel il joue en équipe.*
- *Si un club Padel présente au minimum une équipe, les joueurs ne pourront pas jouer dans une équipe d'un autre club.*
- *Un joueur licencié Multi-raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis-Padel de son choix, partout en France métropolitaine.*

Chaque équipe est composée de **6 joueurs**.

Par ailleurs, les championnats par équipes de Padel sont considérés comme des Championnats « Seniors » et sont donc ouverts aux licenciés de la catégorie 11 ans et plus (à partir de 2013).

Championnats Organisés

Pour cette saison 2024, trois championnats distincts seront organisés :

- Championnats de Padel **Messieurs**
- Championnat de Padel **Dames**
- Championnat de Padel **U18 Garçons ouverts aux filles**

Voici le détail concernant l'organisation de ces trois championnats :

- **Championnat Messieurs, Dames et U18**
 - ✓ **Rencontres** : 3 doubles (6 joueurs pour disputer la rencontre).
 - ✓ **Format du double** : B2 (2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^{ème} set : super jeu décisif à 10 points).

Avant le début de la rencontre, chaque capitaine d'équipe remet au juge-arbitre la composition de trois doubles, en respectant le classement Padel (double n°1, double n°2 et double n°3).

Chaque capitaine est libre de la composition de ces équipes (les deux meilleurs joueurs ne sont pas obligés de jouer dans le double 1, le capitaine veillera à respecter la hiérarchie des poids d'équipes).



Ordre des matchs :

- Le double n°2 de l'équipe A jouera contre le double n°2 de l'équipe B
- Le double n°1 de l'équipe A jouera contre le double n°1 de l'équipe B
- Le double n°3 de l'équipe A jouera contre le double n°3 de l'équipe B

Règles communes aux trois championnats

Une victoire en double attribue **1 point** à l'équipe gagnante. Chaque équipe de double est composée à partir de la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre le jour de la rencontre.

Si, au cours de la rencontre, par suite de forfait, abandon, disqualification, une équipe ne dispose pas d'un nombre suffisant de joueurs pour aligner une paire de double ou n'arrive pas à respecter la hiérarchie dans l'ordre des doubles, le double en question sera perdu par forfait. Cependant, il est toujours possible de faire une partie de double « amicale » avec les joueurs restants.

Inscriptions de plusieurs équipes

Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans les championnats Padel. Les règles à respecter sont les suivantes :

- L'équipe n°1 aura un meilleur poids que l'équipe n°2, etc.
- Un joueur faisant partie du poids d'une équipe ne pourra pas être inscrit dans une autre équipe du même championnat (Messieurs ou Dames).
- Un joueur pourra disputer une phase finale que dans une seule équipe.

Calendrier et Horaires

Afin de permettre une bonne organisation du championnat, nous souhaitons que le capitaine de l'équipe visiteuse prenne contact avec son homologue de l'équipe visitée, **au moins trois jours avant la rencontre**. Cette démarche ayant pour but d'éviter avant tout des difficultés de dernière minute.

Le début du championnat est prévu le **dimanche 21 janvier 2024** pour les phases préliminaires du championnat régional. Chaque département est libre de fixer son calendrier entre janvier et mars.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, le championnat pourra avoir différentes formules :

- Poules uniques (Matches Aller ou Matches Aller/Retour)
- Tableau + Consolante
- Poules + Tableau Final

La formule définitive sera décidée par la Commission Régionale/Départementale de Padel après la période d'inscription. Tout sera fait afin de garantir un championnat attractif sportivement tout en tenant compte du kilométrage. Le championnat se terminera le **Dimanche 10 Mars 2024**.

Finale R1 Messieurs : Dimanche 3 mars 2024

Finale R2 Messieurs : Samedi 2 mars 2024

Finale R3 Messieurs : à définir

Finale R1 Dames : Samedi 9 mars 2024

Finale R1 U18 : Dimanche 10 mars 2024

Les horaires des rencontres sont à la discrétion des deux capitaines et du juge-arbitre.

En cas de désaccord, voici les horaires imposés :

Les rencontres du Championnat U18 sont prévues le **Samedi à 10h00**

Les rencontres du Championnat Dames sont prévues le **Dimanche à 9h00**

Les rencontres du Championnat Masculin sont prévues le **Dimanche à 9h00**

En cas d'accord des deux clubs, une rencontre peut être avancée et se jouer en semaine ou un autre jour du week-end. L'horaire de début peut éventuellement être modifié. Il est, dans ce cas, indispensable de prévenir l'organisateur du championnat avant la date fixée de la rencontre par email.

Toujours en cas d'accord des deux clubs (ou si l'un demande et l'autre accepte) afin de reporter une rencontre, pour convenances personnelles (**demande très exceptionnelle**), l'accord de la commission compétente devra être demandé au préalable. Nous vous invitons cependant à respecter le calendrier initial afin de garantir la bonne organisation du championnat.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (**confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur**).

Délai maximum autorisé :

- 30 minutes entre 100 km et 199 km
- 1h00 entre 200 km et 299 km
- 1h30 plus de 300 km

En cas d'intempérie (avec obligation de reporter), le principe est le suivant :

- Si la rencontre n'a pas commencé, elle se rejouera par défaut sur les installations du club d'accueil.
- Si la rencontre a commencé et que le score n'est pas acquis, la rencontre se déroulera sur les installations du club qui s'est déplacé. Cette dernière sera rejouée intégralement et la composition des équipes pourra être modifiée.
- Si le score de la rencontre est acquis, la rencontre ne sera pas à rejouer.

En cas de contestation motivée sur ce principe, la commission en charge du championnat doit être saisie par le(s) club(s) dans un délai maximal de 48 heures, après la prononciation du report par le juge-arbitre.

Concernant le report (et sauf accord des deux capitaines), pour les rencontres se déroulant le Samedi, le jour de report est le Dimanche suivant à 9h00 et pour les rencontres se déroulant le Dimanche, le report est prévu le Samedi suivant à 14h00.

La R1 sera qualificatif à la N2 qui se jouera le week-end du 30 et 31 Mars 2024

Courts

La rencontre doit se jouer sur **un court minimum** (extérieur ou intérieur) de même nature.

Envoi des Résultats

Ten'Up ne peut pas, pour le moment, être utilisée pour les Championnats par Equipes de Padel. Dès la fin de la rencontre, la feuille de match devra être envoyée au Service Compétition de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les divisions régionales et au secrétariat sportif des Comités Départementaux pour les divisions départementales.

Selon le règlement de la phase finale, le match average, le set average ou même le jeu average peut avoir de l'importance dans la composition du tableau, il est donc important de jouer l'ensemble des matchs jusqu'à leurs termes.

Si une équipe est incomplète (3 joueurs présents, pas assez de Messieurs ou de Dames), celle-ci ne pourra pas prendre part à la rencontre considérée. Par ailleurs, dans ces championnats où il peut y avoir davantage de déplacements qu'à l'accoutumée, le risque de forfait, à savoir ne pas se déplacer, peut être tentant.

En plus de la pénalisation sportive (-2 points), la commission compétente peut décider de demander au club dont l'équipe a déclaré forfait de rembourser les frais engagés par les équipes, le club d'accueil, l'organisateur du championnat. En outre, tout forfait d'une équipe pourra entraîner une pénalité financière pour son club.

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la non-inscription pour la saison sportive suivante.

L'objectif n'est pas de pénaliser les clubs mais de s'assurer que toutes les équipes ayant fait le choix de s'inscrire, disputent le championnat dans son intégralité afin que ce dernier ne soit pas tronqué pour certaines d'entre elles.

Juge-Arbitre

Les rencontres des Championnats par Equipes de Padel doivent être dirigées par un officiel possédant une qualification de **JAE1** au minimum (joueur ou non joueur)

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être présents **pendant toute la durée de la rencontre**. Lorsque le juge-arbitre prend lui-même part, en tant que joueur à la rencontre dont il a la responsabilité, il doit désigner un juge-arbitre suppléant qualifié, chargé d'assurer le bon déroulement de la rencontre pendant la durée de sa/ses partie(s).

Classements

Le classement de Padel est mensuel et sous forme de Ranking (1 à N). Ce dernier est à appliquer **automatiquement et immédiatement** dès sa publication pour les rencontres à venir.

En effet, le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement. Le classement n'est pas visible sur la licence mais peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.fft.fr/competition/padel/le-classement-padel>

Le classement de Padel est individuel. Pour calculer le poids d'une paire, il faut additionner les rangs des 2 joueurs(ses) composant l'équipe. Il faut bien additionner les rangs (classements).

Donc, afin de déterminer l'ordre des doubles, plus le poids de l'équipe est faible, plus l'équipe est forte. En cas d'égalité de poids, le capitaine est libre de désigner l'équipe la plus forte sauf dans le cas où il y a un joueur Non Classé Padel. Ce dernier devra obligatoirement jouer le double le plus faible.

Un joueur Non-Classé Padel, aura un classement égal au dernier ranking + 1 du dernier joueur français ou de la dernière joueuse française.

Les assimilations pour obtenir un classement Padel doivent être demandées avant la date limite d'inscription. Si la demande est postérieure, la participation du joueur/de la joueuse sera soumise à l'appréciation de la Commission Régionale de Padel.

La répartition des points marqués pour le calcul du classement Padel sera déterminée en fonction de la formule sportive du championnat. A noter cependant, qu'il sera nécessaire de jouer au moins une rencontre afin de marquer des points.

Joker – Ajout de joueurs en cours de championnat

Il est possible d'ajouter des joueurs en cours de championnats. Ces joueurs doivent être licenciés au plus tard la veille de la rencontre et avoir un classement actuel inférieur ou égal aux 6 joueurs « brûlés » de l'équipe à la date de dépôt des listes.

Par rapport à la déclaration faite au moment de l'inscription, un club pourra ajouter un ou plusieurs joueur(s) dans son/ses équipe(s).

Ce joueur ne doit pas avoir un classement supérieur à celui du joueur n°6 de l'équipe (classement de référence au moment du dépôt de l'inscription).

Attention : Une fois que le joueur a joué dans une équipe d'un club, il ne pourra plus jouer en match par équipes avec un autre club (de la même Ligue ou d'une autre ligue).

Licences & Médical

Voici un rappel concernant la licence et le statut médical :

Conformément aux décisions du bureau exécutif de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la date limite de prise de licence (ou rattachement au club) pour l'ensemble des championnats est fixée à **la veille de la journée de championnat.**

Seuls deux documents doivent être présentés (de manière imprimée et/ou dématérialisée) au juge-arbitre :

- ✓ *la licence*
- ✓ *la pièce d'identité avec photographie*

Vos contacts à la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont Benjamin POMPORTES, Antonin CHARRIER et Benoît VERMEULE (competitions.paca@fft.fr). Ils pourront répondre à vos éventuelles interrogations et transmettront les demandes spécifiques à la Commission Régionale.

Bien sportivement,

Christian COLLANGE
Président de la Commission Régionale Padel